



FRANÇOIS AXISA

Avocat au Barreau
de Toulouse depuis 1985

.....

- 2009/2010 - Bâtonnier
- Membre du bureau de la Conférence
- 2011/2013 et 2014/2016 - Vice-Président
- 2013/2016 - Président Délégué de LPA
- 2016/2019 - Président Délégué de la SCB

LA CONFÉRENCE PASSIONNÉMENT !

*Madame le Bâtonnier, Monsieur le Bâtonnier,
Mon Cher Confrère,*

*Ma décision d'être candidat à la première vice-présidence a été
mûrement réfléchi.*

*L'expérience des mandats et des responsabilités politiques et
techniques ont joué un rôle dans mon choix mais ma passion pour
l'engagement au service des bâtonniers et de la Conférence l'a
emporté.*

Une passion née d'un goût assumé et ancien pour l'intérêt collectif.

*Mais aussi une passion ancrée dans la conviction profonde que les
bâtonniers réunis au sein de la Conférence représentent une force
politique de premier plan. Notre Conférence joue, et doit jouer, un
rôle décisif dans la défense de notre profession et des valeurs de
solidarité, d'ordinalité et de territorialité, auxquelles nous sommes
profondément attachés.*

La Conférence est le catalyseur de la solidarité entre les ordres qu'elle fédère sans jamais porter atteinte à leur indépendance.

Mais nous savons combien cette valeur cardinale est soumise à rude épreuve : réformes technocratiques, contraintes budgétaires sur les finances des ordres, contraintes réglementaires nouvelles et bien d'autres encore.

« **NOTRE CONFÉRENCE JOUE, ET DOIT JOUER, UN RÔLE DÉCISIF DANS LA DÉFENSE DE NOTRE PROFESSION ET DES VALEURS DE SOLIDARITÉ, D'ORDINALITÉ ET DE TERRITORIALITÉ** »

ASSISTER LES BÂTONNIERS AU QUOTIDIEN

Je connais les légitimes attentes de qualité et de réactivité des bâtonniers lorsqu'ils interrogent et sollicitent la Conférence. Je veux y répondre à la mesure des besoins de chaque barreau.

La formation des élus ordinaires qui remporte un grand succès mérité en raison de la qualité du travail accompli, confirme l'existence d'un fort besoin. Cet effort doit être poursuivi mais je proposerai au bureau de compléter l'offre de formation des élus ordinaires ainsi que des personnels des ordres par des formations à distance à coût raisonnable et à format adapté aux sujets traités (visioconférences, elearning, tutoriels).

Il est désormais indispensable que les ordres disposent d'une base documentaire en ligne qu'il s'agisse de formulaires ou bien encore de décisions de jurisprudence dans les matières qui intéressent leurs responsabilités réglementaires (taxation des honoraires, discipline, gestion du tableau etc.). Je m'engage à mettre en place un travail de recollage en coopération avec les ordres qui sera mis à votre disposition.

Une réponse numérique adaptée à vos interrogations doit être désormais organisée. Si nécessaire elle doit pouvoir être mise en œuvre dans l'urgence à laquelle vous pouvez être confrontés.

Dans cet environnement difficile, et même parfois hostile, je veux que la Conférence assume avec fierté sa mission essentielle d'aide et d'assistance aux bâtonniers.

Elle doit accompagner les ordres dans leur démarche de modernisation et, j'ose employer le mot, de « professionnalisation ».

Ce sera mon objectif prioritaire.

AIDER LES ORDRES À RELEVER LE DÉFI NUMÉRIQUE

Le niveau d'équipement numérique des ordres mérite d'être harmonisé pour des raisons évidentes d'efficacité mais aussi de qualité de service, d'unité et de cohérence.

Affirmer la nécessité de la présence des ordres sur tout le territoire et défendre l'importance du maillage territorial nous imposent de garantir un niveau de réponse également pertinent.

Les ordres doivent pouvoir disposer d'un équipement logiciel commun qui permettra de consolider en temps réel les données utiles à l'exercice des fonctions ordinaires et donc à la défense de nos barreaux. Dans ce contexte un important travail a été accompli par certains barreaux qui ont constitué un GIE. La Conférence des Bâtonniers peut prendre en compte ce travail avec le souci d'assurer son déploiement au bénéfice de tous les barreaux selon leurs besoins et capacités. Cette perspective est désormais possible depuis la création de BARREAUX DATA SYSTEM (BDS), filiale numérique de la SCB dont c'est la vocation.

La Conférence est bien dans son rôle lorsqu'elle valorise les initiatives des barreaux dès lors que celles-ci sont utiles à l'ensemble de notre profession.

Mais la solidarité c'est aussi celle manifestée par les ordres au profit de nos confrères. Aussi j'engagerai une réflexion globale sur la protection sociale des avocats et des cabinets.

En effet ce sujet très sensible est assumé par les ordres que nous devons aider en faisant jouer à plein la mutualisation en faveur de tous les avocats.

NOUS AVONS LES MOYENS DE NOTRE SOLIDARITÉ!

Il y a dix-sept ans la Conférence confortée par quelques bâtonniers visionnaires a créé la SCB. Aujourd'hui la très grande majorité des barreaux ont adhéré à cette démarche.

Il y a deux ans la Conférence a créé sa filiale numérique BDS. Nous disposons ainsi de leviers efficaces de mutualisation tant financiers que techniques.

Je connais bien ces structures créées par et pour la profession. Je saurai les mobiliser avec lucidité, mais sans hésitation, pour atteindre nos objectifs. Il est de notre responsabilité de mobiliser toutes les ressources disponibles.

Si la technique est importante, elle reste un outil entre les mains des responsables politiques qui doivent montrer la voie et fixer les caps. Le premier moteur de la réussite reste notre propre volonté : la mienne sera sans faille en ce qui concerne la solidarité de tous au bénéfice de tous.

ordinalité

ATTENTION L'UNITÉ N'EST PAS LA DILUTION

L'unité ce n'est pas la dilution de l'une ou de l'autre des institutions de la profession d'avocat.

Parce que nous sommes un partenaire fort de ses valeurs et de son identité nous sommes un partenaire solide de l'unité.

L'unité exige un effort de chaque instant; aussi je veillerai à ce que la Conférence occupe sa place, toute sa place, au sein du CNB dans la complémentarité. Elle sera aussi à l'initiative, en concours étroit avec le collège ordinal issu de ses rangs.

LES VALEURS DE L'ORDINALITÉ

L'ordinalité est l'âme de la Conférence, elle structure notre profession et fonde notre action politique.

Je serai un président qui porte la voix de tous les bâtonniers dans nos instances nationales pour défendre l'indépendance des ordres qui garantit de l'indépendance des avocats.

Cette voix sera celle de l'unité car nous savons ce qu'il nous en coûte des divisions.

POUR EXISTER NOUS DEVONS TRAVAILLER

La place politique de la Conférence commande de réfléchir, de préparer, de débattre mais aussi de décider.

Décider pour construire en affirmant nos convictions sur les sujets majeurs. Nous assumerons ainsi la continuité de nos actions et nous poursuivrons le travail déjà accompli. C'est la marque d'une institution professionnelle pérenne telle que la Conférence des Bâtonniers.

Je travaillerai en équipe avec le bureau, en concours étroit avec les Conférences régionales qui ont un rôle décisif à jouer dans la préparation des débats de nos assemblées générales. Nous accompagnerons et dans l'accompagnement de la

concertation mise en place par le CNB sur les sujets qui concernent les ordres.

J'associerai régulièrement les Présidents de Conférences Régionales aux réunions de bureau et resterai également très attentif aux réactions et propositions des barreaux sur les sujets qui les préoccupent.

Je porterai aussi une attention toute particulière à nos confrères d'outre-mer et aux problématiques qu'ils rencontrent afin de compenser un éloignement géographique souvent pénalisant. L'ordinalité est vivante et dynamique. Je m'attacherai à ce que nos interlocuteurs la perçoivent ainsi.

**« LA PLACE POLITIQUE DE LA CONFÉRENCE
COMMANDE DE RÉFLÉCHIR, DE PRÉPARER,
DE DÉBATTRE MAIS AUSSI DE DÉCIDER. »**

LA DÉFENSE DES TERRITOIRES EST LE COMBAT DE TOUS LES ORDRES

La Conférence représente tous les territoires de l'hexagone et outre-mer.

Elle fédère et doit fédérer tous les ordres sans distinction. Ensemble ils forment l'indispensable maillage territorial garant de l'accès au droit et de l'accès au juge en tous lieux.

Ces territoires sont périodiquement attaqués et remis en cause aujourd'hui par le projet de loi justice qui porte en germe une nouvelle carte judiciaire des tribunaux et des cours qui refuse de dire son nom. Nous devons nous opposer avec force à ces démantèlements.

La place et le rôle des ordres ne se cantonnent pas à nos préoccupations nationales. L'Europe doit toujours être présente dans nos réflexions et déterminante dans nos décisions car elle assure la défense des droits fondamentaux et la création de la règle de droit applicable.

Les avocats garantissent la protection des libertés fondamentales et concourent au respect de l'État de Droit.

Leur présence sur tous les territoires répond avec compétence et humanité aux besoins de droit de tous citoyens.

Je n'abandonnerai pas le combat pour les libertés qui sont menées d'abord sur le terrain, dans les prétoires, par nos confrères dont l'ordre est le premier soutien.

L'ordre est l'institution de proximité des avocats. Il est le premier défenseur de la défense mais aussi de nos missions de conseil dans la diversité de nos exercices professionnels souvent victimes de concurrents déloyaux que nous devons combattre sans relâche.

La Conférence doit être au côté de chaque ordre afin qu'il puisse remplir encore et toujours ces missions essentielles.

Mon engagement

Je suis déterminé, vous le savez. Je suis disponible pour m'engager dans cette formidable aventure à votre service.

Si vous m'accordez votre confiance je porterai votre voix, la voix d'une Conférence, solidaire rassemblée et généreuse parce que forte de ses convictions et fière de ses valeurs.

Je vous prie de croire Madame le Bâtonnier, Monsieur le Bâtonnier, Mon Cher Confrère, à l'assurance de mes sentiments confraternels et dévoués.

François Axisa
Ancien Vice-Président
de la Conférence

